



LE VÉLO DANS LA VILLE 30 LES AMÉNAGEMENTS POUR LES CYCLISTES EN

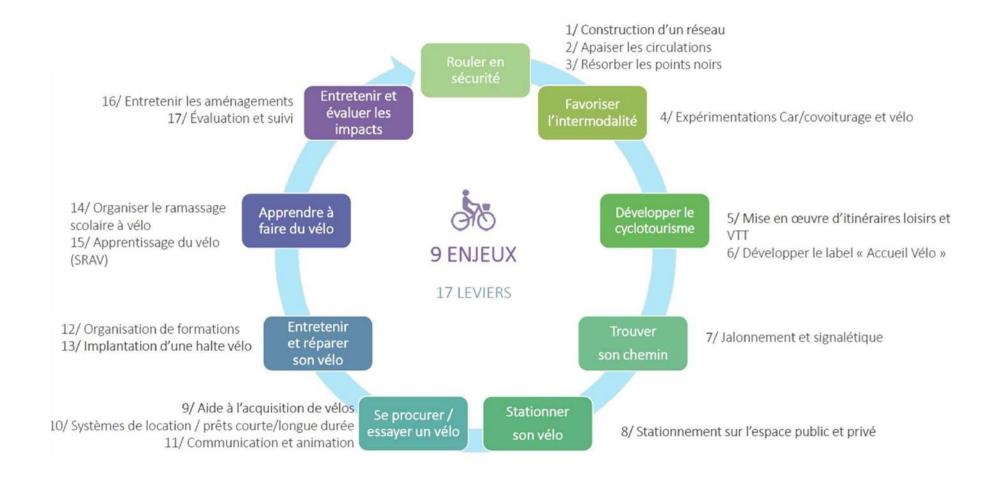
Webinaire du 21 janvier 2021

ZONE 30

Victor LESAULNIER, chargé d'études modes actifs et mobilité durable



LES ENJEUX ET LEVIERS DU VÉLO



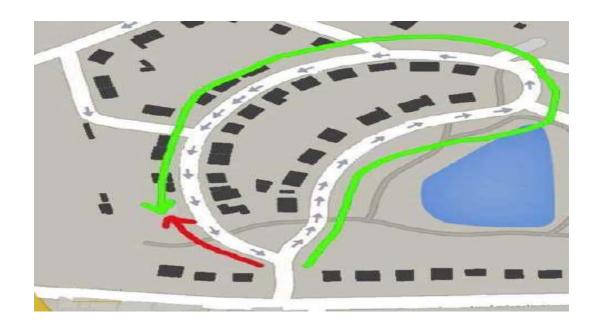




LE DOUBLE SENS CYCLABLE

Article R.110-2 du code de la route :

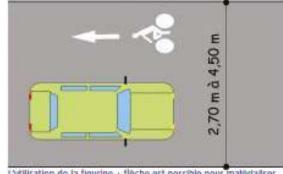
Dans les zones de circulation apaisées : ... « toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers et les conducteurs d'EDP motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. »



Webinaire « le vélo dans la ville 30 »

Signalisation obligatoire pour les double-sens cyclables SAUF Panneau B1 et panonceau M9v2

Signalisations possibles pour les double-sens cyclables



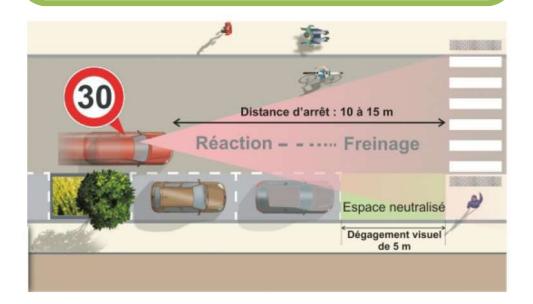
L'utilisation de la figurine + flèche est possible pour matérialiser au sol la présence d'un double-sens cyclable non séparatif





ORGANISATION DU STATIONNEMENT DES VÉLOS

La neutralisation des places de stationnement à l'amont des passages piétons est une obligation réglementaire à mettre en œuvre dès maintenant et une conformité de l'ensemble demandée pour le 31 décembre 2026 (cf article 21 bis de la LOM).





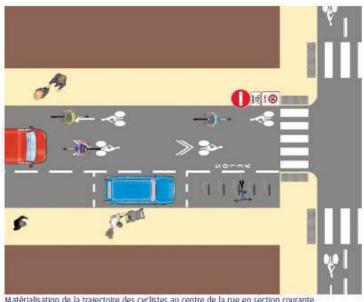


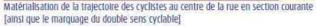


MATÉRIALISATION DES TRAJECTOIRES

Exemple de la vélorue





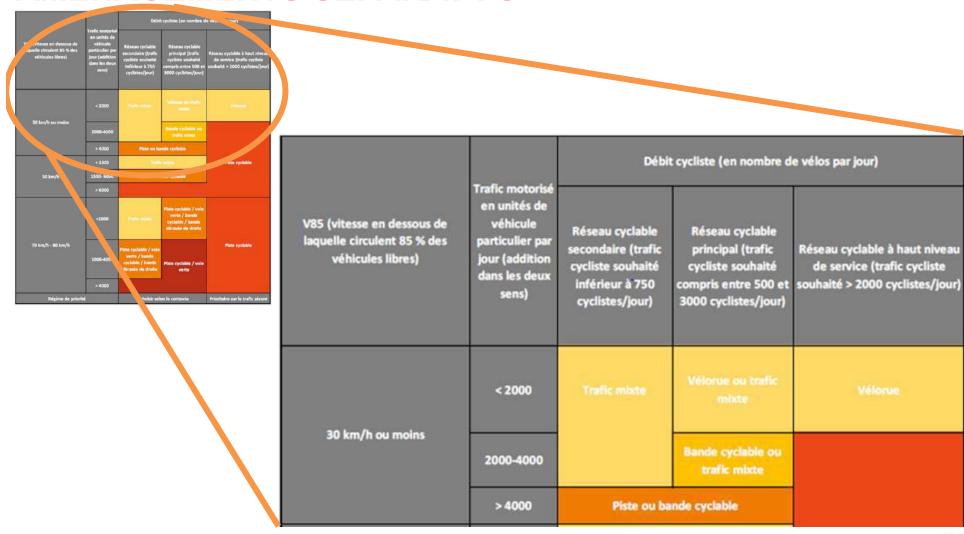








AMÉNAGEMENTS SÉPARATIFS







AMÉNAGEMENTS SÉPARATIFS

Trafic motorisé important

Aménagement de bandes cyclables pour garantir le confort voir la sécurité des cyclistes en cas de fort trafic motorisé. Des pistes cyclables peuvent être pertinentes en cas de fort trafic poids lourds.



Rue en pente



Aménagement d'un itinéraire cyclable dédié sous forme de pistes cyclables dans le cas d'un fort trafic cycliste afin de maintenir le haut niveau de confort et de service de l'itinéraire.





AMÉNAGEMENTS SÉPARATIFS

Présence de dispositif de réduction de la vitesse

Aménagement de « by-pass » pour sécuriser le passage des cyclistes au niveau de d'écluses ou chicanes.



Rue en pente



Aménagement de bandes cyclables dans le sens de la montée pour compenser le différentiel de vitesse entre les cyclistes et automobilistes dans ce sens.





LE VÉLO DANS LA VILLE 30

Merci de votre attention





